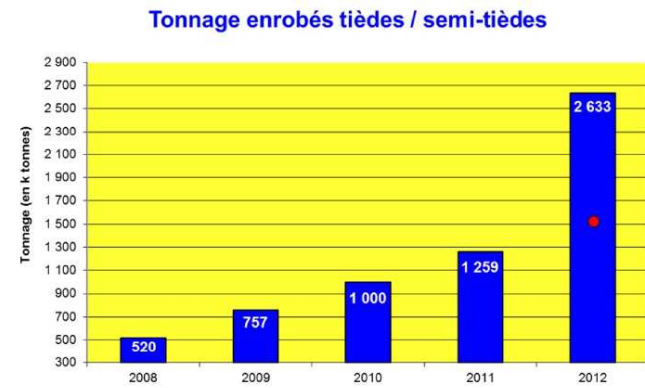


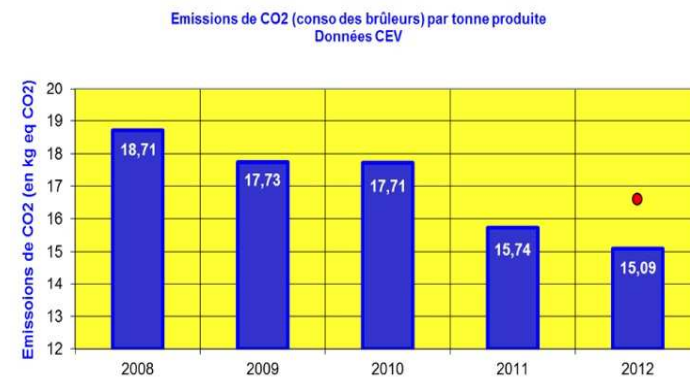
Produits routiers tièdes

La production d'enrobés tièdes a doublé entre 2011 et 2012, grâce à la recommandation de l'USIRF du 1er mars 2012 préconisant à ses adhérents la généralisation des enrobés tièdes.



Efficience énergétique

Les entreprises ont optimisé leur outil industriel, permettant une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre, dépassant les objectifs fixés pour 2012.



Les dynamiques pour 2013

- Le comité mis en place au sein de l'IDRRIM pour labelliser les éco-comparateurs doit publier ses avis au premier trimestre 2013.
- Poursuite de la production de guides et de notes d'information en partenariat avec les entreprises, l'ingénierie, les collectivités et l'Etat au sein de l'IDRRIM.
- Mise en place des panneaux de signalisation sur les chantiers de terrassement pour protéger la biodiversité, et incitation par courrier du Président de l'IDRRIM auprès des maîtres d'ouvrage à insérer une clause dans les marchés visant à prescrire la mise en place de cette signalétique. (Voir photos ci-dessous)



Quatre ans de convention d'engagement volontaire
quel bilan ?

Perspectives 2013 / 2017

- De nouvelles orientations pour la période 2013 / 2017 sont en cours de discussion entre les signataires

La Convention d'Engagement Volontaire

un outil pour la mise en œuvre de la transition écologique

La CEV a été signée le **25 mars 2009** entre :

- ♦ La Fédération nationale des travaux publics (FNTP),
- ♦ Le Syndicat professionnel des terrassiers de France (SPTF),
- ♦ L'Union des syndicats de l'industrie routière française (USIRF),
- ♦ Syntec-Ingénierie,
- ♦ Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE),
- ♦ L'Assemblée des départements de France (ADF).

10 engagements :

- ♦ Préserver les **ressources non renouvelables**,
- ♦ Préserver la **biodiversité** et les milieux naturels,
- ♦ Réduire la **consommation d'eau** sur les chantiers de terrassement,
- ♦ Adopter un nouveau mode de partenariat : l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (**IDRRIM**),
- ♦ Participer au développement de la **recherche** et diffuser l'innovation,
- ♦ Améliorer la **sécurité routière** des personnels, des usagers et des riverains lors des opérations de travaux,
- ♦ Réduire les **émissions de gaz à effet de serre** et la **consommation d'énergie**,
- ♦ Accroître la **performance environnementale** des entreprises de la route,
- ♦ Promouvoir, auprès des acteurs concernés, les **déclinaisons locales** des engagements,
- ♦ **Suivre et évaluer** les engagements.



Créé le 19 janvier 2010, l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité est devenu un partenaire incontournable des acteurs de la mobilité.

TRACC (Techniques Routières Adaptées Au Changement Climatique)

Le projet européen TRACC s'est achevé en 2012. Il a permis de capitaliser l'expérience acquise sur les matériaux de chaussées plus respectueux de l'environnement. L'ensemble des travaux a été compilé dans un outil informatique d'aide à la décision : TRACC EXPERT. Cet outil permet ainsi de sélectionner les matériaux routiers répondant à une problématique technique en les hiérarchisant selon les critères environnementaux, sociaux et économiques fixés par l'utilisateur. Il est disponible depuis octobre 2012.

TerDOUEST

Le projet TerDOUEST a permis d'expérimenter la réutilisation de matériaux dans les projets de terrassement et a notamment été à l'origine d'une étude sur le **réemploi d'argile** dans les remblais. A l'issue du colloque de restitution programmé les 18 et 19 juin 2013 à Paris, sera réalisé un guide technique pour valoriser les résultats de cette expérimentation.

SEVE

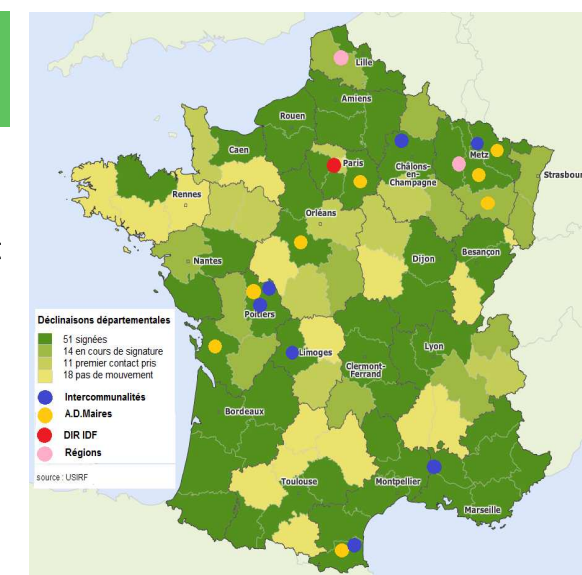
Le logiciel SEVE est ouvert à tous depuis le 1er janvier 2012. Il a été utilisé par plus de 2 000 utilisateurs pour étudier plus de 3 000 projets

Déclinaisons locales

Fort attrait des collectivités locales pour la CEV

En 2012, plus de la **moitié des départements** ont signé une déclinaison locale de la CEV.

Plusieurs villes et intercommunalités ont également signé.



Recyclage à chaud des fraisats

Les objectifs pour 2012 de recyclage ont été dépassés

Circulaire du 9 février 2009 (MEDDTL)

- Autorisation systématique d'incorporation de 10% d'agrégats dans les enrobés.
- Pour les chantiers avec fraisage, réutilisation des fraisats obtenus à hauteur de 20% minimum dans les enrobés mis en œuvre
- Intégration, dans les marchés, des critères de notation des offres en fonction du taux de recyclage

Recyclage des agrégats d'enrobés

